



LIVRET RELATIF À L'ÉPREUVE E6 DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

LIVRET EXAMINATEUR

SPECIALITE : GMNF

SOMMAIRE DU DOCUMENT DE TRAVAIL

A- De nouveaux principes d'évaluation

B- Points de repère généraux pour la mise en œuvre de l'épreuve

C- Points de repères relatifs à la spécialité « Gestion des milieux naturels et de la faune »

Remarque :

Ce livret a été réalisé à destination des examinateurs de l'épreuve E6 en s'appuyant sur les sessions de formation réalisées depuis l'automne 2011.

Il a pour objet de faciliter la compréhension des nouvelles modalités d'évaluation mises en place dans le cadre de la certification du baccalauréat professionnel et de permettre l'harmonisation entre les examinateurs au moment de l'épreuve, tant dans le déroulement de cette épreuve que dans l'évaluation.

Il propose également des points de repères aux enseignants et formateurs pour la préparation des apprenants à cette épreuve.

A- De nouveaux principes d'évaluation

La rénovation des diplômes a pour objectif de renforcer la prise en compte des réalités professionnelles et de l'évolution des métiers en introduisant la certification par capacités, conformément au cadrage européen des diplômes par compétences. En conséquence, ces nouveaux référentiels, résultat d'un consensus des commissions paritaires, se présentent sous une forme écrite nouvelle et une façon renouvelée d'aborder l'évaluation.

1. Ce qui change dans les nouveaux référentiels de diplômes du baccalauréat professionnel

- Construction à partir des situations professionnelles significatives (SPS) qui sont révélatrices des compétences : L'identification des situations professionnelles significatives est réalisée à partir d'un questionnaire du type : « Dans quelle(s) situation(s) mettriez-vous un futur ... pour voir s'il est compétent ? ». Ce questionnaire permet de déterminer les quelques situations de travail où les compétences du titulaire de l'emploi sont le plus mobilisées. Ces situations professionnelles significatives sont décrites dans les référentiels et regroupées par champs de compétences.
- Introduction d'un référentiel de certification : le référentiel de certification est constitué de la liste des capacités dont le diplôme atteste la maîtrise. Il est composé de capacités générales (C1 à C4) et de capacités professionnelles (C5, C6, C7...). L'évaluation vise à certifier l'atteinte de capacités et non pas seulement l'acquisition de connaissances.
- Référentiel de formation plus concis, présentant les objectifs.
- Production de documents complémentaires pour la mise en œuvre de la formation : notes de services ; recueil de fiches de compétences ; documents d'accompagnement des modules de formation.

2. Quelques bases méthodologiques et théoriques dans la construction des référentiels

- Des savoirs situés :

Les savoirs ont une validité limitée et ne prennent sens que dans un contexte donné (une époque, une culture, un espace), ils sont dits « situés ». Quelques exemples : les outils d'analyse

économique changent en période de crise économique, l'analyse de mise en marché de céréales ne se fait pas de la même manière entre un marché à terme ou une AMAP ; des contraintes écologiques locales spécifiques à prendre en compte dans des activités d'aménagement (parc naturel / espace urbain...).

- Connaissances / Capacités / Compétences :

- Les connaissances sont constituées des savoirs acquis par un individu, elles sont à relier à un sujet car elles sont «le résultat intériorisé de l'expérience individuelle de chacun » (J-P Astolfi, L'école pour Apprendre, 1992). La validation de l'acquisition de connaissances peut être découpée (ex. le jeu des 1000 € sur France Inter) et éventuellement mesurée par des notes.
- Les capacités sont l'aptitude à mobiliser des connaissances en vue d'agir. Elles s'exercent de manière juxtaposée dans des situations limitées, plus ou moins artificielles (et scolaires), mais complexes. L'acquisition de capacités est validée globalement (ex. le permis de conduire) sur la base d'une appréciation.
- Les compétences s'exercent de manière intégrée en situation réelle (situation professionnelle, sociale, de loisir...). Un apprenant ayant acquis les capacités visées d'un diplôme deviendra un professionnel compétent avec de l'expérience.

3. Des changements dans l'épreuve E6

L'épreuve E6 demeure une épreuve ponctuelle terminale interdisciplinaire articulée autour de périodes en milieu professionnel et de modules de formation. Elle prend appui sur un document écrit et une présentation orale suivie d'un entretien avec le jury composé de deux enseignants et d'un professionnel.

Le document écrit comporte la description et l'analyse par le candidat de situations vécues qui doit permettre de certifier les capacités (C6/C7...). Pour le candidat, il ne s'agit pas de présenter une situation idéale (bonne pratique) mais de montrer qu'il a acquis les capacités visées en s'appuyant sur une ou plusieurs – selon les diplômes - situations singulières vécues (même s'il n'est pas l'acteur principal) dans l'entreprise ou l'organisation.

Pour préparer les candidats à cette épreuve, les enseignants doivent aider les candidats à choisir des situations vécues suffisamment riches et complexes, en rapport avec les capacités à valider. L'intitulé des capacités constitue rarement une thématique identifiée dans l'écrit du candidat.

Le passage d'évaluation de connaissances à la certification de capacités implique un changement de posture des examinateurs qui questionneront plus l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances dans les situations vécues que son niveau de connaissances. Pour une majorité de spécialités, il n'y a pas une note pour l'écrit et une note pour l'oral. L'oral peut confirmer, compléter ... ou à l'inverse infirmer l'évaluation écrite.

L'évaluation est réalisée par les trois examinateurs qui doivent porter une appréciation globale de l'atteinte des capacités validées par l'épreuve, en balayant l'ensemble des capacités intermédiaires. La grille d'évaluation proposée constitue un guide dont les critères peuvent être adaptés en fonction de la situation de chaque candidat.

B Points de repère généraux pour la mise en œuvre de l'épreuve

1. Séquences de formation en milieu professionnel

- Les stages à l'étranger sont-ils toujours possibles ?

Rien dans les notes de service « Instructions relatives aux épreuves validant les capacités professionnelles et au déroulement des stages en milieu professionnel » ne s'y oppose. On peut utilement se référer à la note de service de Septembre 2007-2016 « Stages en entreprise des élèves et étudiants » pour la mise en œuvre des stages.

- Les séquences dans le cadre familial sont-elles possibles ?

Rien ne l'exclut sous réserve que l'entreprise familiale de stage corresponde bien aux types d'organisations précisées dans la note de service, le cas échéant. Il reste toutefois préférable de conseiller au candidat de faire ses armes auprès d'une entreprise différente pour enrichir son expérience.

- Comment faire quand les situations vécues en stage manquent de variété et de richesse ?

Un suivi régulier des situations vécues par les apprenants lors des séquences en milieu professionnel doit permettre de s'informer de la variété et de la richesse des situations vécues, et de réguler le cas échéant. On cherche à alerter le maître de stage ou d'apprentissage sur sa contribution à la formation d'un futur professionnel, et sur sa nécessaire implication dans la préparation à l'épreuve professionnelle E6. Le nombre de semaines de stage prévu en formation initiale scolaire est important, il y a lieu de s'assurer de la richesse des acquis.

Le référentiel professionnel peut constituer une aide dans la phase de choix des lieux de stage ou d'apprentissage.

2. Préparation des élèves à la rédaction du document écrit

- Quelle est la pertinence d'un écrit de 15 à 20 pages ? quelles sont les attentes ?

Le document écrit constitue un support pour l'oral, et permet au candidat de réaliser un travail de formalisation pour tirer parti de son expérience. Le document n'a pas besoin d'être volumineux pour rendre compte de cette expérience. La limitation du nombre de pages doit permettre d'éviter les monographies fastidieuses et inutiles, les annexes superflues en recentrant le propos sur l'essentiel.

Par rapport à l'épreuve qui avait cours avant, il ne s'agit pas d'une synthèse sur un nombre de pages plus limité ; l'épreuve E6 a changé, et le format du document écrit a été modifié conformément aux nouvelles attentes.

- Le nombre de pages (minimum, lorsqu'il est précisé, et maximum) est-il à prendre au pied de la lettre ? Comment évaluer un candidat qui ne respecte pas la consigne ?

Dans la préparation des candidats, il est important de transmettre fidèlement la consigne de la note de service.

L'examineur n'a pas la possibilité de sanctionner un candidat qui ne respecte pas exactement la consigne. Toutefois, le candidat qui ne s'inscrit pas dans l'esprit de l'épreuve se donne peu de chances de la réussir.

- Un candidat sans document écrit pourra-t-il être évalué sur l'oral uniquement ?

Le règlement d'examen (arrêté de création du diplôme) précise le caractère obligatoire du dossier. En l'absence de ce document, le candidat n'est pas autorisé à se présenter à l'oral. Les candidats doivent être informés de cette disposition.

- Que faire si le candidat ne respecte pas les délais d'envoi ? voire s'il se présente le jour de l'oral avec le document écrit ?

La production et l'envoi au préalable de ce document sont prévus par la réglementation et la date limite de remise est fixée par note de service chaque année. Aucun dossier ne peut être accepté au delà de la date réglementaire, ni par conséquent le jour même de l'épreuve.

Les enseignants et formateurs, sous la responsabilité du chef d'établissement, doivent accompagner les apprenants pour que le document écrit soit remis dans les délais prévus.

Si le dossier n'est pas parvenu à la date indiquée, le candidat dispose de trois jours pour justifier auprès de la DRAAF l'absence de ce dossier ; la DRAAF examine la légitimité du retard.

- Pourquoi demander un écrit alors qu'il n'est pas noté ?

Le document a un double rôle :

Pour le candidat, le document écrit est un support de valorisation de ses capacités et de verbalisation pour l'entretien oral.

Pour les examinateurs, le document écrit permet d'identifier les questions appropriées pour l'entretien.

- Y a-t-il une structure du document écrit, une norme d'écrit ? une forme conseillée ? un plan conseillé ?

Il n'y a pas de norme, pas de plan type. On attend, dans l'écrit du candidat, une implication personnelle, qui peut se traduire par des prises de position ou par la présence de discours à la première personne du singulier (« je »).

Il n'y a pas lieu d'avoir une attente particulière de la part des examinateurs à ce sujet.

- Comment préparer les élèves ?

On aidera utilement les candidats en combinant les consignes succinctes mais précises de la note de service, l'analyse des situations vécues en milieu professionnel, et la liste des capacités validées par l'épreuve.

Il s'agit d'aider le candidat à tirer les fils à partir des situations vécues, qui constituent bien le point de départ de la préparation à l'épreuve. On peut s'aider utilement du référentiel professionnel et éventuellement du recueil de fiches de compétences. Enfin la grille d'évaluation permet au candidat de situer les attentes.

- Comment valoriser une expérience limitée ?

Il faut se méfier des *a priori* négatifs sur les situations vécues, qui peuvent révéler, si on prend le temps de l'explicitation, plus de richesse que l'intitulé ne le laisse présager.

Pour parvenir à un document écrit intéressant, une étape intermédiaire semble être un questionnement d'explicitation : il s'agit d'aider le candidat à présenter et analyser des situations de travail, en présentant les éléments de contexte, la succession des actions, les modes opératoires, les raisons de procéder comme cela, etc ...

- Quel est le nombre de documents écrits à envoyer ? le professionnel reçoit-il les documents ?

Tous les examinateurs reçoivent le document écrit, le professionnel comme les autres. Il y a donc trois exemplaires du document écrit à envoyer avant la date limite indiquée dans la note de service relative à l'inscription aux examens.

3. Epreuve orale

- Comment aider le candidat à préparer l'oral ? Le candidat doit-il parler de son vécu ?

On s'appuiera à la fois sur les consignes de la note de service et sur la grille d'évaluation.

Il n'y a pas de norme, pas de plan type, pas de support type. On attend, dans l'oral du candidat une implication personnelle.

Il n'y a pas lieu d'avoir une attente particulière de la part des examinateurs à ce sujet.

- En matière de support d'oral : tout est-il accepté ?

Il convient d'attirer l'attention des candidats sur le contenu de la note service N° 2009-2033 du 18 Mars 2009, qui indique :

« Il convient de rappeler que l'épreuve de soutenance d'un rapport de stage constitue avant tout une épreuve professionnelle. A ce titre, le candidat doit relater une expérience vécue sur le terrain. En conséquence, seul le contenu du rapport de stage doit faire l'objet de l'attention des examinateurs. En aucun cas, les moyens techniques retenus pour sa présentation et notamment l'outil utilisé par le candidat ne peuvent ni ne doivent faire l'objet d'une évaluation.

Cette règle pourrait être rappelée aux candidats, avant leur prestation, en indiquant bien précisément seules seront évaluées les capacités attendues de la part de chacun au regard des prescriptions contenues dans les grilles d'évaluation et non la maîtrise d'un outil de communication, aussi performant soit il.

Les examinateurs devront veiller à ne pas se laisser influencer par la maîtrise dont pourront faire preuve les élèves dans l'utilisation du matériel choisi. En effet, certains outils de communication offrent aujourd'hui des opportunités en matière de présentation de documents et risquent, à terme, d'amener à privilégier la forme au détriment de l'analyse du contenu du document présenté. Ils devront veiller, notamment à ne pas établir de différences entre les candidats ayant recours de leur propre chef à un matériel perfectionné et les autres candidats.

Outre le respect du principe d'un égal traitement des candidats, c'est cette attention portée à la prestation du candidat, indépendamment du moyen de présentation retenu, qui permet sur l'ensemble du territoire, un déroulement homogène de cette épreuve. »

- Quels moyens de présentation des supports numériques ?

La note service N° 2009-2033 du 18 Mars 2009 indique :

Le candidat doit pouvoir présenter son rapport de stage dans les meilleures conditions matérielles possibles et il doit, en vertu du principe d'égalité de traitement, être placé dans les mêmes conditions que les autres candidats lors de cette épreuve.

C'est pourquoi chaque poste d'évaluation devra être équipé d'un rétroprojecteur en bon état de fonctionnement.

En ce qui concerne l'utilisation de vidéo-projecteurs et d'ordinateurs, le candidat se renseignera au reçu de sa convocation :

- soit le centre d'épreuves dispose des installations et peut garantir leur mise à disposition à TOUS les candidats à l'épreuve qui viennent munis d'une clé USB contenant leur présentation de telle sorte qu'elle soit lisible sous format open office

- soit le centre d'épreuves ne dispose pas des installations pour tous les candidats.

Dans ce deuxième cas, pour assurer des conditions homogènes d'interrogation, aucun des postes d'évaluation ne sera équipé d'ordinateur ou de vidéo-projecteur.

Toutefois, bien que cette possibilité ne soit pas explicitement prévue par les textes, un candidat peut exprimer le souhait d'utiliser des outils de communication audiovisuelle autres qu'un rétroprojecteur. Il doit alors en avvertir le chef du centre d'examen et lui indiquer le moyen technique qu'il utilisera. Le candidat devra lui-même se munir du matériel envisagé.

Dans ce cas, le temps nécessaire pour l'installation et la désinstallation du matériel choisi devra être décompté de la durée de l'épreuve. En effet, c'est le candidat qui décide de recourir à tel ou tel matériel de présentation, alors que cette possibilité n'est pas explicitement prévue par les textes. Dès lors, l'installation doit être intégrée dans le temps imparti pour l'épreuve.

Le candidat, en outre, devra s'assurer que sa présentation soit accessible à tous et que tous les examinateurs puissent la visualiser correctement.

A titre de précaution, et pour parer à d'éventuelles difficultés techniques susceptibles de se présenter, il est suggéré au candidat d'imprimer ses diapositives soit pour les fournir aux examinateurs, soit pour les visionner sur le rétroprojecteur.

On attire l'attention des candidats sur les points suivants : les moyens techniques retenus ne font pas l'objet d'une évaluation ; le temps d'installation et de désinstallation est décompté de la durée de l'épreuve.

- Peut-on interrompre le candidat dans l'exposé, première partie de l'oral ?

La réponse est non. Les examinateurs laissent dans un premier temps le candidat s'exprimer. Si l'exposé dure moins de la durée maximale de 10 minutes, l'entretien va démarrer, sans toutefois dépasser la durée maximale de 20 minutes.

- Quelle durée pour un candidat handicapé qui bénéficie d'une adaptation de l'épreuve ?

Il faut s'appuyer sur les textes en vigueur, notamment la note de service DGER/POFE dont l'objet est l'organisation des examens pour les candidats en situation de handicap. Sur décision du DRAAF, le candidat bénéficiant, au vu de son dossier, d'un aménagement de la durée de l'épreuve peut disposer d'un tiers temps supplémentaire.

- Quelle attitude des examinateurs pendant l'épreuve ?

Une attitude bienveillante est requise ; les examinateurs mettent le candidat à l'aise de sorte qu'il exprime au mieux ses capacités.

- Comment conduire l'entretien ? Faut-il tendre au dialogue professionnel ? Quel type de questionnement à l'oral ?

Il s'agit bien d'un entretien, et non d'une interrogation. Le questionnement permet l'évaluation des capacités visées dans l'épreuve et s'adapte aux situations présentées par le candidat. Il ne s'agit pas de questions de « cours », limitées à la simple vérification de connaissances livresques, indépendantes des situations professionnelles présentées.

On doit veiller à poser des questions pertinentes en lien avec les capacités visées.

- Quelle place pour les disciplines ? Quelle place pour le professionnel ?

Les enseignants de sciences et techniques et de sciences économiques ont toute leur place dans cette épreuve, aux côtés du professionnel, pour évaluer conjointement les capacités visées. Ce n'est pas dans l'E6 qu'ils évaluent les savoirs disciplinaires indépendamment des situations professionnelles présentées.

Lorsque le professionnel écoute le candidat s'exprimer dans l'exposé comme dans l'entretien, il est particulièrement à même d'apprécier globalement la professionnalité du discours.

- Que faire lorsque le document écrit comme l'exposé ne permettent pas d'évaluer les capacités de l'épreuve ?

Les consignes de l'épreuve, ainsi que les capacités visées, sont connues à l'avance des candidats, qui ne doivent pas être surpris d'être pénalisés.

4. Usage de la grille et évaluation

- Comment utiliser la grille ? part de l'écrit , part de l'oral ?

Les examinateurs commencent à se faire une opinion sur l'atteinte des capacités à la lecture de l'écrit et renseignent les colonnes de la partie écrite de la grille. L'oral (exposé et entretien) permet de confirmer ou d'infirmer totalement cette première impression. Les points attribués ne sont donc pas la moyenne des deux prestations, mais rendent compte globalement du niveau d'atteinte de chaque capacité.

- Quelle importance attribuer aux critères dans la grille?

Dans la grille, les critères ne sont pas des critères d'appréciation de la maîtrise d'une situation professionnelle, mais les critères utilisables au moment de l'épreuve. Les critères constituent un guide utile pour décider de l'atteinte de chaque capacité, mais ne sont pas forcément exhaustifs.

Si les examinateurs utilisent implicitement d'autres critères, ils pourront le mentionner dans les observations.

- Comment savoir si on se situe au niveau du baccalauréat professionnel ?

Les examinateurs vont d'une part rapprocher les situations vécues des situations professionnelles significatives, pour vérifier la pertinence des situations choisies au regard du référentiel professionnel. Par ailleurs, le niveau est aussi donné par la nature des capacités, dont la formulation varie selon le niveau de formation.

5. Harmonisation au moment de l'épreuve

- Quelle information des membres de jury, en particulier des professionnels, quelle harmonisation au moment de l'épreuve?

Le président-adjoint veille à la bonne information des examinateurs, à l'appropriation des modifications des principes de l'épreuve et favorise l'harmonisation entre les examinateurs. Il veille à ce qu'il n'y ait pas de création de règles au-delà de ce qui est indiqué dans la note de service.

- Sur quel temps les trois examinateurs renseignent-ils la grille d'évaluation commune et attribuent-ils la note ?

Les examinateurs doivent se mettre d'accord conjointement sur l'atteinte des capacités et sur l'attribution de la note. Ils doivent disposer du temps nécessaire entre deux candidats pour s'harmoniser, sans amputer le temps dévolu à chaque candidat défini dans la note de service.

C-Points de repères relatifs à la spécialité GMNF

1- Rappel de la note de service

Cette épreuve valide les capacités C6 et C7 du référentiel de certification :

C6 « Analyser les conditions de mise en oeuvre d'une action de génie écologique »

C7 « Communiquer en situation professionnelle »

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale affectée du coefficient 3, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

L'épreuve est orale et s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 pages minimum, 20 pages maximum annexes incluses, rédigé par le candidat, relatif à l'expérience professionnelle acquise lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Le candidat restitue par écrit l'expérience vécue dans une organisation durant une période de formation professionnelle d'au moins 8 semaines sur les 14 à 16 semaines de stage obligatoires pour les candidats de la voie scolaire. Les activités exercées durant cette période doivent porter sur la mise en oeuvre d'une action de gestion des milieux naturels et de la faune.

Le candidat mobilise des outils d'étude acquis dans le module MP1 quant à la méthode, ainsi que dans l'ensemble des modules professionnels quant aux approches disciplinaires et pluridisciplinaires. Le candidat choisit une intervention à laquelle il a participé durant les périodes de formation en milieu professionnel. Il en justifie le choix comme support du document écrit. Il précise les objectifs de cette intervention, ceux du commanditaire, l'échelle d'intervention, les caractéristiques de ou des sites concernés. Il en repère les enjeux et les aspects déterminants.

Il doit identifier la cohérence de l'intervention choisie avec l'échelle locale d'action, par exemple l'adéquation au lieu, à l'époque, aux moyens disponibles...

Il montre sa connaissance du fonctionnement de l'organisation support dans laquelle se trouve le maître de stage ou le maître d'apprentissage.

Il précise les opérations techniques (enchaînement, chronologie...) mises en oeuvre et conduites.

Le candidat formule des éléments de diagnostic sur la conduite de l'intervention. Il fait preuve d'une analyse critique constructive sur l'expérience professionnelle vécue.

Déroulement de l'épreuve orale

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée maximale de 10 minutes où le candidat présente le contenu du document écrit.
- un entretien avec les examinateurs d'une durée maximale de 20 minutes portant sur l'exposé et l'ensemble du dossier.

L'évaluation

Elle est réalisée à partir d'une grille nationale critériée, jointe en annexe, permettant d'attester les capacités visées par l'épreuve E6.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion,
- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace / gestion des espaces naturels,
- un professionnel du secteur.

Les examinateurs prennent connaissance du document écrit avant l'épreuve. Avant l'oral, les examinateurs apprécient l'atteinte des capacités intermédiaires évaluables à la lecture du dossier.

Toutes les capacités intermédiaires doivent être évaluées. Elles peuvent l'être à l'écrit et/ou à l'oral. L'oral est cependant privilégié.

2- Questions-réponses

2.1- Les lieux de stage

Même si les stages se réalisent pour beaucoup dans des collectivités territoriales, des structures variées peuvent accueillir les apprenants : entreprises ou groupes d'entreprises, collectivités locales, associations, exploitations agricoles, paysagères, forestières ou de service...Elles peuvent aussi dépendre d'organisations para-publiques plus complexes.

Pourquoi le stage « principal », support de l'épreuve, doit-il durer 8 semaines ?

Le choix a été fait d'imposer une situation de formation en milieu professionnel qui s'inscrit dans la durée, dans un cadre précis conventionné, et que ce soit cette expérience qui nourrisse la réflexion et débouche sur le choix de l'action support du dossier. La durée permet à l'apprenant de mieux disposer des informations et des éléments d'analyse nécessaires. Elle permet une réelle simulation grandeur nature, d'une expérience professionnelle.

Quels thèmes supports peuvent être abordés et donc servir de base au document ?

Gestion des milieux naturels et de la faune, suivi de population, animation, accueil, sensibilisation, information, ...l'ensemble des situations métiers abordées dans le référentiel professionnel, des SPS repérées, des activités emblématiques du champ professionnel sont des situations supports possibles. On parle donc de façon générique d'actions de génie écologique, avec des dimensions scientifique et technique (en particulier dans la gestion de la faune) et sociologique (dans la gestion, l'information, l'accueil des publics pour préserver / réguler la faune et valoriser les espaces naturels) .

L'intervention support, justifiée et argumentée par le candidat, peut-être constituée de tout ou partie de ces types d'activités, voire une composition de plusieurs d'entre elles.

2.3- Le document écrit :

Y a-t-il un plan type ? Quelles sont les informations à mettre en page de garde ? Faut-il un résumé ?

Il n'y pas de norme imposée pour la présentation du document écrit hors ce qui est indiqué dans la note de service. Le titre peut être personnalisé.

Un résumé est toujours possible, ce n'est pas parce que la note de service n'en parle pas qu'il est interdit d'en faire un.

Il n'y a pas de plan type pour le document écrit, le plan est fonction du cas traité et des éléments d'analyse pertinents à mobiliser, en lien avec la multiplicité des situations de stage et leurs diversités. Les capacités intermédiaires de la grille d'évaluation peuvent induire une trame pour le traitement de l'expérience vécue ; cela ne peut pour autant constituer un plan à imposer, qui est d'abord contingent de la situation proposée.

Le fil conducteur peut donc être différent d'un cas à l'autre : Il est constitué par l'activité, l'expérience vécue dans le contexte d'une organisation de stage. Cette expérience se réfère à une situation professionnelle significative (**SPS**) ou une combinaison de SPS, avec tout le contexte d'une réalité de l'emploi et de l'exercice des fonctions. Ce sont la nature de l'action support choisie et justifiée par le candidat, et le questionnement, qui orientent la structuration du rapport. Pour les

suivis ou la valorisation / animation, les éléments de contexte et d'analyse ne sont pas les mêmes que pour une gestion conservatoire très cadrée .

Comment préparer les apprenants ?

Il ne doit pas y avoir de formatage du plan du document car chaque action induit une problématique différente qui peut se traduire par un plan spécifique.

La façon de conduire l'enseignement doit aussi préparer les apprenants à cette démarche : pour cela, il est important que la formation s'appuie sur des exemples concrets, en valorisant les activités pluridisciplinaires et qu'elle permette de préparer l'apprenant à l'analyse. La conduite du module MP1 doit tout particulièrement amener les apprenants à acquérir une méthodologie d'analyse d'une action de génie écologique. La question du transfert d'au moins une analyse conduite de façon collective et de son appropriation sur le plan méthodologique doit être au cœur de l'accompagnement de l'élève. Cette épreuve doit valider tout ou partie de l'expérience vécue à l'occasion du stage et concrétiser l'expertise acquise au cours de son parcours de formation.

Quels sont les éléments à présenter dans le document écrit ?

Les éléments doivent être déterminés en fonction de l'intervention choisie.

Tout élément de contexte qui permet d'analyser les conditions de mise en œuvre d'une action de génie écologique (au sens le plus large) est pertinent pour réaliser un diagnostic sur la conduite de l'action (chantier, action de gestion environnementale, suivi de population, police de la nature, activité d'animation / accueil sensibilisation / information) et peut être exposé dans le document. Il ne s'agit donc pas de traiter tout un listing monographique d'éléments comme le climat, la structuration de l'organisation d'accueil ... mais bien de choisir les éléments au regard de l'action mise en œuvre et de son contexte.

C'est la restitution d'une démarche sur une intervention de génie écologique qui est attendue.

Il s'agit de rendre compte et d'analyser cette intervention.

L'action peut être à des degrés divers une combinaison d'interventions de registre différent ou non. Elle peut inclure une part de surveillance, d'observations scientifiques, comportementales, de dialogue avec le public et les usagers en vue de sensibilisation, comme le maraudage. Il ne faut pas restreindre les interventions menées à la seule mise en œuvre et conduite d'un chantier. Les examinateurs doivent s'adapter à la réalité des activités portées par l'organisation de stage.

Doit-il y avoir une analyse économique dans le document écrit ?

Les caractéristiques du territoire concerné par l'action, mais aussi la présentation, le fonctionnement, le budget, les compétences, etc. de l'organisation support (maître de l'ouvrage, maître d'œuvre, commanditaire..) sont à analyser au regard de l'action / intervention dont on aura pris soin de justifier le choix comme support du document écrit. Contexte, finalités et enjeux économiques, auxquels cette action/intervention répond, doivent bien avoir été repérés et

présentés. Il en est de même pour tous les éléments juridiques, réglementaires comme le droit du travail, la police de la nature, les politiques publiques concernées, les financements possibles, etc., nécessaires à la mise en œuvre de l'action étudiée.

Le candidat doit aussi faire ressortir, dans la mesure du possible, les composantes pertinentes des calculs de coût inhérents à l'action analysée.

Quelles différences avec les attentes de l'épreuve E5 ?

L'épreuve E5 vise à valider la capacité « Justifier des choix techniques... » ; elle porte sur le cas d'un enjeu précisé et fixé par le sujet de l'épreuve et dont le choix est effectué par d'autres acteurs que le candidat. Dans l'épreuve E6, l'analyse porte sur le déroulement d'une action pour laquelle a été réalisé un ensemble de choix influencés par les conditions de réalisation. Certains choix peuvent avoir été réalisés par le candidat qui a participé à au moins une partie de l'action.

Le candidat doit faire preuve de réflexion et manifester son aptitude à prendre du recul quant à la pertinence des choix effectués par d'autres et aux conditions de réalisation qui ont pu être analysées dans la durée, dans la situation vécue en milieu professionnel

2.4- Les examinateurs

Quels types de questions poser aux candidats?

L'épreuve E6 n'a pas pour objectif de vérifier des connaissances, mais de valider des capacités professionnelles qui sont transversales et non disciplinaires, acquises dans le cadre d'une expérience vécue en milieu professionnel.

Les examinateurs doivent donc veiller au questionnement qui doit être adapté à cet objectif. S'il ne peut y avoir de questions de « cours », toute question située par rapport à l'action présentée est une bonne question (par exemple, les questions commençant par « expliquer, pourquoi, en quoi, comment »). On évitera ainsi de poser la question: « que connaissez-vous des parcs nationaux ? », mais plutôt « vous avez travaillé dans un parc national, quelles étaient les contraintes réglementaires qui devaient être prises en compte dans l'action relatée? »

Les examinateurs et notamment les professionnels peuvent poser toute question permettant de vérifier la bonne compréhension des techniques mises en œuvre (chronologies, moyen utilisé de préférence à d'autres, ..), des décisions prises face à un aléa (de personnel, de météorologie, de délais,...), des conditions de déroulement, ... Les évaluateurs, n'ont pas à être spécialisés, mais à se conformer aux capacités à certifier dans l'épreuve 6, qui sont par définition intégratives. Leur questionnement ne vise pas à évaluer des savoirs, mais une démarche, l'acquisition d'une compétence en situation.

L'ensemble des examinateurs participe à l'appréciation des capacités figurant dans la grille d'évaluation proposée : la conjonction des appréciations formulées par chacun des examinateurs

contribue à construire l'appréciation globale portée sur la prestation du candidat et la note qui sera attribuée.